



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**SOLICITATION CLOSES
L'INVITATION PREND FIN**

at - à 14 h
on - le 11 Septembre 2017

TIME ZONE - FUSEAU HORAIRE

Heure normale de l'Est

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms
and conditions of the Solicitation remain the
same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Issuing Office - Bureau de distribution

Direction – Contrats de services (DC Svc) 3
Ministère de la Défense nationale
101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2

Title - Sujet	
Services d'information sur les médicaments	
Solicitation No. - N° de l'invitation	Amendment No. - N° de la modification
W6369-17-A051	002
Date of Solicitation - Date de l'invitation	
14 juillet 2017	
RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À :	
By e-mail to: Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca	
Director Services Contracting (D Svcs C) 3-2-8 Attention: Shiroma Ratnayake	
Address enquiries to: Adresser toute demande de renseignements à:	
Shiroma Ratnayake	
Telephone No. N° de téléphone	E-Mail Address Courriel
819-939-8489	Shiroma.Ratnayake@forces.gc.ca
Destination	
See herein.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. N° de téléphone	E-Mail Address Courriel
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**LA MODIFICATION 002 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO W6369-17-A051**
VOIR :

1. Fournir des éclaircissements et des réponses aux questions des fournisseurs potentiels;

QUESTIONS ET RÉPONSES:

Question n° 1	<ol style="list-style-type: none"> Avant de remplir la proposition, nous souhaitons en savoir plus sur la portée des services demandés. Nous voulons aussi obtenir plus de renseignements concernant l'exigence voulant que les services de consultation soient en français et en anglais. Nous sommes actuellement incapables de fournir nos services en français, j'aimerais donc savoir si la capacité de fournir nos services dans les deux langues officielles est incontournable.
Réponse n° 1	<ol style="list-style-type: none"> Les services demandés consistent à fournir du soutien en matière d'information sur les médicaments à tout emplacement où les services de pharmacie des Forces armées canadiennes sont offerts. Le pharmacien doit s'assurer d'être en mesure d'accéder aux documents de référence et aux services d'information sur les médicaments afin de fournir des soins aux patients et des services de pharmacie optimaux. Il est absolument obligatoire que les services soient fournis en français et en anglais, puisqu'il s'agit de desservir des cliniques, des pharmaciens et des patients anglophones comme francophones.
Question n° 2	<p>Nos prix sont généralement fondés sur le nombre de lits. Pouvez-vous me dire le nombre total de lits pour les 31 emplacements? Si ce nombre n'est pas disponible, pouvez-vous me dire le nombre total de cliniciens pour les 31 emplacements?</p>
Réponse n° 2	<p>Environ 100 pharmaciens au total, s'occupant de diverses responsabilités dans les 31 emplacements des Forces armées canadiennes, et donnant des services à environ 75 000 membres.</p>
Question 3	<p>Quelle est la proportion attendue de demandes qui devront être traitées en français?</p>
Réponse 3	<p>Environ 15 % à 30 % par mois.</p>
Question 4	<p>L'instruction devra-t-elle être fournie en français à un moment donné pendant la durée du contrat?</p>
Réponse 4	<p>Oui.</p>
Question 5	<p>Pouvez-vous fournir l'historique du nombre de demandes</p>



	traitées dans les trois dernières années?
Réponse 5	Approximativement 11 heures en moyenne par mois pour la recherche et la rédaction des réponses. Le nombre de questions par mois varie en moyenne de 15 à 35.
Question 6	Parmi le total des demandes, quelle est la proportion attendue de demandes urgentes, non urgentes et liées aux politiques?
Réponse 6	Le temps requis pour traiter une demande varie de 15 minutes à 300 minutes, selon le type de demande, le nombre de demandes et la complexité.
Question 7	Parmi le total des demandes, quelle est la proportion attendue de demandes urgentes, non urgentes et liées aux politiques?
Réponse 7	Cette information n'est pas consignée pour l'instant. Selon les meilleures estimations, 20 % des demandes sont urgentes.
Question 8	Quel est le temps moyen pour traiter chacun des trois types de demandes, en heures?
Réponse 8	Le temps requis pour traiter une demande varie de 15 minutes à 300 minutes, selon le type de demande, le nombre de demandes et la complexité.
Question 9	Quelle est le moyen privilégié pour présenter une demande? Par téléphone, par courriel, par portail Web ou tous ces moyens?
Réponse 9	Le téléphone est le moyen privilégié, mais toutes ces options sont utiles.
Question 10	Concernant l'annexe A, Section 6.0 Contraintes : En quoi consiste l'accès au portail? S'agit-il d'un mécanisme de livraison pour présenter les demandes, ou peut-on accéder à des questions précédemment posées, ou à d'autres informations?
Réponse 10	Si l'entrepreneur utilise une plateforme ou un portail Web précis pour communiquer et recevoir de l'information, ceux-ci doivent être accessibles aux pharmaciens du MDN. Autrement, aucune exigence précise.
Question 11	<i>Veillez confirmer que le taux de l'honoraire pour un service à un taux horaire tout compris et l'estimation de 300 heures à l'annexe B comprennent la prestation des bulletins trimestriels</i>
Réponse 11	Oui, je crois que ce taux est tout compris
Question 12	Devons-nous transmettre chacune des sections I à IV de la soumission dans des courriels distincts, ou pouvons-nous les soumettre ensemble dans un courriel unique?
Réponse 12	Voir la Section 2.2.1
Question 13	L'étudiant doit-il être évalué à la fin de la période d'instruction? P. ex., doit-on le soumettre à un examen ou des questions fictives, ou l'instructeur peut-il considérer le cours comme étant réussi ou échoué?
Réponse 13	Non, cette évaluation sera menée par notre personnel. Cependant le curriculum doit être selon l'appendice 2 de l'annexe A.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

Question 14	Le programme d'instruction doit-il être accrédité par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie pour des crédits en formation médicale permanente?
Réponse 14	Non.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE MEURENT INCHANGÉE.